



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 16 avril 2025
à 19h30**

COMMUNE DE BOURNAND
Département de la Vienne (86)
Arrondissement de CHÂTELLERAULT
Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-cinq le seize avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09/04/2025

La Maire constate que le quorum est atteint : OUI

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 09/04/2025

Présents : Mrs et Mmes Patricia CHAMPIGNY, Jean-Jacques BOURREAU, Thierry D'HUEPPE, Pascal LAFOIS, Christine NOTERDAME, Nadia MONTEIL, Audrey DUVERGER PRINET (arrivée à 19h40), Marie-Christine VERLOMME.

Absents excusés : Marie-Françoise AUBERT, Stéphane DELACOTE-VAULTIER, Emilie GANDIER, Alexandre GERMAIN, Benjamin MAILLET.

Pouvoir :

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Secrétaire de séance : Nadia MONTEIL

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2025
- 2/ SOREGIES Adhésion contrat 100% Poitou'Vert
- 3/ SOREGIES - Travaux d'enfouissement de la ligne avenue de Touraine
- 4/ Chauffage/Climatisation du restaurant - choix du devis
- 5/ Demande de subvention de la médiathèque
- 6/ Demande de subvention de l'APE
- 7/ Vente de matériels du restaurant
- 8/ Convention « Accueil de Loisirs de 0 à 17 ans » pour 2025
- 9/ Correction du taux de la taxe d'habitation 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2025

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2025 :

Le conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ce jour, le procès-verbal du 19 mars 2025.

Délibération 2025_04_01

SOREGIES – ADHESION CONTRAT 100 % POITOU VERT

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat Soregies « Offre Poitou-Vert » ce contrat est renouvelable tous les 3 ans.

Vu l'article L2122-1 et R.2122-8 de la commande publique

Vu le code de l'énergie,

Vu la proposition de contrat fourniture d'électricité à prix de marché « 100% Poitou Vert » de la SOREGIES, et de l'opportunité financière qu'elle représente :

- Électricité 100% circuit court
- Tarif avantageux - 6% du tarif réglementé de vente sur l'abonnement et le kWh

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au contrat 100 % Poitou Vert.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_02

SOREGIES – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE AVENUE DE TOURAINE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal un projet d'enfouissement des réseaux électriques

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques situé avenue de Touraine, la commune a sollicité SOREGIES et SRD.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser est estimé à 20 000,00 €HT.

Les travaux des réseaux électriques sont entièrement subventionnés par le FACE et le syndicat ENERGIES VIENNE à condition que la candidature de la commune soit retenue en commission de hiérarchisation.

En parallèle la commune s'engage à enfouir les réseaux des télécommunication et d'éclairage public.

A ce titre, l'estimation des travaux éclairage public est de 10 000,00 € HT, les réseaux de télécommunications de 10 000,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Inscrit le montant des dépenses au budget 2026
- Accepte la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ;
- S'engage à enfouir les réseaux de télécommunication et d'éclairage public ;
- Autorise Madame La Maire à signer la proposition de SOREGIES et SRD

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les travaux d'enfouissement de la ligne avenue de Touraine

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_03

CHAUFFAGE-CLIMATISATION DU RESTAURANT -CHOIX DU DEVIS

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de choisir un artisan pour la réparation de la pompe à chaleur du restaurant.

Vu le devis N° 3598 en date du 31/03/2025 par l'entreprise SARL CFE concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 6 422,50 € HT soit 7 707,00 € TTC.

Vu le devis N° D-2025-1387 en date du 05/03/2025 par l'entreprise LECOMTE ELEC concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 11 479,84 € HT soit 13 775,81 € TTC.

Vu le devis N° 3B26AK000 en date du 24/03/2025 par l'entreprise BRUNET-MIGNE concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 1 134,00 € HT et 5 968,00 € HT soit 8 522,40 € TTC.

Vu le devis N° D08250348 en date du 07/04/2025 par l'entreprise LESTABLE MOLISSON concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 8 325€ HT soit 9 990€ TTC.

Vu le devis N° D08250341 en date du 07/04/2025 par l'entreprise LESTABLE MOLISSON concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 8 250€ HT soit 9 900€ TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le choix du devis n° N° 3598 en date du 31/03/2025 par l'entreprise SARL CFE concernant les travaux de réparations de la pompe à chaleur du restaurant d'un montant de 6 422,50 € HT soit 7 707,00 € TTC.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_04

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MEDIATHEQUE

Madame la Maire propose une demande de subvention de la médiathèque pour l'année 2025 pour un montant de 1000 €

Rappel : pour l'année 2023 et 2024, subvention de 750 €.

Le montant de cette subvention a été mise au budget 2025.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention de la médiathèque.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_05

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APE

Madame la Maire propose une demande de subvention de l'APE pour l'année 2025 pour un montant de 500 €

Rappel : pour l'année 2023 : 300€ et 2024 : 500€

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention de l'APE.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_06

VENTE DU MATÉRIEL DU RESTAURANT

Madame la Maire propose de vendre différents matériels du restaurant, à savoir :

- Four pour 1 000€ TTC
- Cafetière pour 100 € TTC

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide de reporter la vente du matériel du restaurant.

Délibération 2025_04_07

CONVENTION « ACCUEIL DE LOISIR DE 0 A 17 ANS »

La présente délibération a pour objet la signature de la convention co-financement « Accueil de loisirs de 0 à 17 ans ».

Cette convention définit les principes suivants :

- ↳ contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus par des contrats d'objectifs et de cofinancement
- ↳ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - * une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
 - * la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
 - * la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
 - * une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ↳ Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilité des plus grands.

La convention doit être signée avec la ville de Loudun pour permettre aux enfants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels lorsqu'ils utilisent les services de « l'accueil de Loisirs de 0 à 17 ans » sur la période des vacances scolaires, à hauteur de 20 jours par an et par enfant. La commune s'engage à verser une participation à la ville de Loudun à hauteur de 25 % du prix de revient sur la base de fréquentation. Le versement de cette participation s'effectuera qu'à l'année N+1.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention « Accueil Loisir de 0 à 17 ans ».

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Délibération 2025_04_08

CORRECTION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION

Vu la délibération N°2025_03_23 fixant les taux communaux pour cette année

Vu le mail du service fiscalité du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire en date du 31/03/2025 informant que le taux d'habitation fixé par délibération est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien.

Le Conseil doit redéfinir le taux voté pour la taxe d'habitation applicable cette année.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le taux de la taxe d'habitation à 20,86 %

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier

Divers

Programmation du 14 Juillet : Repas et feux d'artifice suivi d'un bal programmé le 13 Juillet en soirée.

La séance est levée à 21 heures 08.

Le prochain conseil est fixé le 18 Juin 2025 à 19h30.

La secrétaire de séance

Nadia MONTEIL,



La Maire

Mme Patricia CHAMPIGNY



